

Service Environnement

Grenoble, le 22 septembre 2023

Le préfet
à
Monsieur le président du SYMBHI
9 rue Jean Bocq
38022 Grenoble Cedex 01

Affaire suivie par : Hustache Sylvie **EB**

Objet :

- Commune : Vizille
- Pétitionnaire : SYMBHI
- Travaux : confortement de la berge rive gauche de la Romanche au droit d'un déversoir d'orage
- Rubrique : 3.1.2.0; 3.1.4.0; 3.1.5.0
- N° IOTA : 38-2023-0100030085
- Accord sur dossier de déclaration

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

**Confortement de la berge rive gauche de la Romanche au droit d'un déversoir d'orage
Commune de Vizille**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

Date de réception du dossier au guichet unique : 13 septembre 2023, complété par courriel le 20 septembre 2023

Numéro d'enregistrement au guichet unique : 38-2023-0100030085

pour lequel un récépissé de dépôt de dossier de déclaration vous a été délivré en date du 19 septembre, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois. En cas de recours par les tiers, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours gracieux prolonge de deux mois le délai mentionné.

Pour le préfet de l'Isère et par délégation,
Le directeur départemental des territoires
Par subdélégation, la cheffe du service environnement



Clémentine BLIGNY

Copie de la lettre transmise pour information à

↳ Monsieur le chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (sd38@ofb.gouv.fr)